

Foire aux questions

Moebius : portail servant au dépôt et au suivi de demandes d'aide financière

Q1. À quoi sert le portail Moebius?

Le portail Moebius sert à déposer une demande d'aide financière et à en faire le suivi. Une fois que votre demande est soumise, le portail Moebius permet également d'échanger avec l'analyste responsable de cette demande au sein de l'équipe de RECYC-QUÉBEC.

Q2. Qui devrait utiliser le portail Moebius?

Toute personne responsable de soumettre une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC pour le compte d'une organisation possédant un numéro d'entreprise du Québec (NEQ). **Cette personne doit faire partie de l'organisation qui souhaite déposer une demande** d'aide financière. Elle aura accès à **toutes** les demandes passées pour le demandeur en question. Il est donc fortement recommandé de confier la création du compte (première connexion), à un employé ou un gestionnaire de l'organisation souhaitant déposer une demande.

Q3. Comment créer mon compte, comment m'inscrire au portail Moebius?

Veillez consulter la capsule vidéo [Portail Moebius - Inscription](#) pour obtenir la marche à suivre.

Q4. Je n'arrive pas à créer mon compte?

- Vérifier s'il y a un message d'erreur qui apparaît à l'écran.
- Il est possible que le NEQ (numéro d'entreprise Québec) que vous avez entré soit erroné ou qu'il corresponde à une entreprise qui n'est pas correctement immatriculée. Votre entreprise doit obligatoirement être enregistrée auprès du [registraire des entreprises du Québec](#)
- Si ça ne fonctionne toujours pas, veuillez communiquer avec RECYC-QUÉBEC par courriel moebius@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Q5. Mon compte est créé, mais il m'est impossible de me connecter au portail?

Vérifiez si un message vous indiquant le nom du responsable de compte pour votre entreprise apparaît. Dans ce cas, vous devez contacter cette personne pour obtenir l'accès au compte de votre organisation. Par ailleurs, le responsable de compte recevra un courriel lui indiquant la marche à suivre pour vous donner accès.

Q6. Je cherche un programme d'aide financière, mais je ne le trouve pas dans la liste des choix disponibles au portail Moebius.

Est-ce que le programme que vous cherchez est ouvert aux demandes?

Vous trouverez cette information à la section [aide financière](#) de notre site internet ou encore dans le cadre normatif du programme en question. Si le programme est réellement ouvert au dépôt des demandes, contactez RECYC-QUÉBEC via l'adresse courriel indiquée au cadre normatif du programme.

Capsules vidéo concernant le fonctionnement du portail Moebius :

1. [Un aperçu](#)
2. [Inscription](#)
3. [Gestion du compte de votre organisation](#)
4. [Soumission d'une demande](#)
5. [Suivi de votre demande d'aide financière](#)
6. [Suivi de la demande d'aide financière acceptée](#)

Foire aux questions

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE SUR LA PLATEFORME MOEBIUS

Section Conformité :

À la question sur la conformité générale aux lois et règlements : le projet ne sera pas nécessairement refusé si vous écrivez non. Toutefois, si le projet vise à ramener une installation conforme à la suite d'une procédure du MELCCFP (ex. injonction), le projet sera refusé.

À la question sur le REAFIE :

- Si votre projet requiert une autorisation ministérielle, vous devez fournir la preuve de l'obtention de cette autorisation ministérielle au moment du dépôt de votre demande.
- Si votre projet requiert une déclaration de conformité, vous devez fournir l'accusé réception de votre déclaration de conformité, émis par le MELCCFP, au moment du dépôt de votre demande.
- Si votre projet est exempté d'autorisation, l'identification de l'article du REAFIE qui exempte l'activité ainsi qu'une justification, et une confirmation écrite du MELCCFP si une telle confirmation a été obtenue. RECYC-QUÉBEC pourra poser des questions au demandeur si la justification fournie n'est pas satisfaisante.

Les demandeurs sont responsables de valider l'encadrement d'un projet ou d'une activité auprès de leur direction régionale (soit directement, soit en remplissant le [formulaire de demande de renseignements](#)) pour déterminer si leur projet requiert une autorisation ou non, et cela, préalablement au dépôt de leur demande.

Sites web de référence :

[Site du MELCCFP](#) concernant le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

[Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement \(REAFIE\).](#)

Section Matières, appro. et débouchés

À « Destination » : écrire si le débouché mènera les matières résiduelles au réemploi, au recyclage, au tri, au conditionnement, à la valorisation énergétique, au recouvrement ou autre usage en lieu d'enfouissement (ex. chemins d'accès) ou à l'élimination.

Section Objectifs

Dans le formulaire de demande, à la section « Objectifs », pour un projet d'une nouvelle ligne de tri, d'une nouvelle activité ou d'une nouvelle entreprise, vous pouvez écrire « 0 » à la colonne « Données avant le projet ».

Foire aux questions

Section Documents divers

Rappel des éléments à inclure à cette section :

- Si applicable, la soumission du consultant externe.
- Le demandeur peut, au moment du dépôt de sa demande, fournir les preuves des autres sources de financement, si elles sont disponibles à ce moment, incluant la résolution indiquant la contribution du demandeur. Si elles ne sont pas fournies à ce moment, elles devront au plus tard l'être avant le premier versement de l'aide financière, dans le cas où RECYC-QUÉBEC confirme au demandeur sa volonté de lui octroyer une aide financière pour le projet.
- En ce qui concerne la justification des coûts du projet, le demandeur est invité au moment du dépôt de sa demande à fournir les informations suivantes pour **toute dépense admissible prévue de 25 000 \$ et plus** :
 - deux soumissions applicables et une mention justifiant le choix final de la soumission retenue par le demandeur, ou;
 - dans le cas où une seule soumission est présentée, le demandeur devra indiquer les raisons le justifiant dans le calculateur;
 - dans le cas où aucune soumission ne peut être présentée, le demandeur devra expliquer dans le calculateur pourquoi et expliquer comment a été estimé le montant des dépenses.

Ces informations permettront à la demande d'être évaluée plus favorablement, puisqu'elles démontreront que le demandeur a déjà fait des démarches pour évaluer de manière réaliste le budget nécessaire à la mise en œuvre de son projet. Il appartient au demandeur de transmettre les soumissions au moment du dépôt de sa demande ou dès que possible durant l'analyse de la demande par RECYC-QUÉBEC et de s'informer auprès de l'analyste de son dossier concernant la date limite à laquelle il peut les fournir. Si elles n'ont pas été fournies durant l'analyse, mais que la demande est acceptée, les soumissions pertinentes seront exigées avant tout versement d'aide financière.

- Tout autre fichier que vous jugez pertinent à l'analyse de votre demande.

Pour toute autre question concernant le portail Moebius, n'hésitez pas à contacter notre équipe à l'adresse suivante : moebius@recyc-quebec.gouv.qc.ca